



**DEMANDE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
A COMPTER DU 1^{er}/02/2026 - LOCAL PROFESSIONNEL**

LE PRESENT DOCUMENT COMPORTE 2 PAGES

Cet imprimé complété (les 2 pages) et signé (manuscritement) est à retourner de préférence par mail : contact@siapia.fr

☐

Les Murs sont en vente

et/ou

☐

Le fonds de commerce est en vente

LE BIEN A CONTRÔLER :

ENSEIGNE COMMERCIALE ACTUELLE : _____

ADRESSE : N° : _____ VOIE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

Situation du bien : ☐ il n'est pas encore proposé à la vente ☐ il est en vente mais aucun compromis n'a été signé

☐ un compromis vient d'être signé ou est programmé le : _____

☐ la signature définitive doit intervenir le : _____

Si dans le cadre de cette mutation, des logements indépendants sont également proposés à la vente, des imprimés de demande de contrôle pour les biens à usage d'habitation devront être complétés.

LE PROPRIETAIRE DES MURS

SOCIETE : _____ N° de SIRET : _____

REPRESENTEE PAR - NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : N° : _____ VOIE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

N° DE TELEPHONE : _____

ADRESSE MAIL : _____ @ _____

LE PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE

SOCIETE : _____ N° de SIRET : _____

REPRESENTEE PAR - NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE N° : _____ VOIE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

N° DE TELEPHONE : _____

ADRESSE MAIL : _____ @ _____

PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS SUR SITE :

NOM PRENOM : _____ TELEPHONE : _____

ADRESSE MAIL : _____ @ _____

SI COPROPRIETE, A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT :

Désignation du Gestionnaire : _____

REPRESENTE(E)(S) PAR - NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

N° DE TELEPHONE : _____ ADRESSE MAIL : _____

JE DEMANDE le contrôle de l'installation d'assainissement collectif du bien désigné ci-dessus, et notamment son raccordement au réseau d'assainissement, qu'il soit d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales ou unitaire.

JE DOIS RENDRE ACCESSIBLE L'ENSEMBLE DES REGARDS PRESENTS SUR LA PROPRIETE

J'INFORME LE TECHNICIEN QUE LE BIEN

(La réalisation du contrôle nécessite l'utilisation de l'eau.)

☐

est toujours alimenté en eau

☐

n'est plus alimenté en eau

TARIFS :

LOCAL PROFESSIONNEL : vente du fonds et/ou des murs (hors bien à chambre)		Biens à chambres : Hôtel, Clinique, Maison de Retraite, etc ...		Lorsque la visite initiale conclut à une non-conformité avec obligation de travaux sous 3 mois	
COÛT DU CONTRÔLE (visite initiale)		COÛT DU CONTRÔLE (visite initiale)		COÛT DES CONTRE-VISITES	
		FRAIS FIXES HT	254.55 €		
		TVA 10%	25.45 €	LA PREMIERE	gratuit
		FRAIS FIXES TTC	280.00 €	LA ET LES SUIVANTES(S)	
		PRIX PAR CHAMBRE HT	18.18 €	MONTANT HT	127.27 €
		TVA 10%	1.82 €	TVA 10%	12.73 €
		PRIX PAR CHAMBRE TTC	20.00 €	MONTANT TTC	140.00 €
Lorsque la visite initiale conclut à une non-conformité avec obligation de travaux sous 3 mois					
COÛT DES CONTRE-VISITES (première et suivantes)					
MONTANT HT	127.27 €				
TVA 10%	12.73 €				
MONTANT TTC	140.00 €				

DIFFUSION DES DOCUMENTS : (facultatif)

Je souhaite qu'une copie électronique du rapport du contrôle et du certificat soit transmise à :

AGENCE IMMOBILIER / NOTAIRE / PARTICULIER : _____

ADRESSE MAIL : _____ @ _____



**DEMANDE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
A COMPTER DU 1^{er}/02/2026 - LOCAL PROFESSIONNEL (suite et fin)**

☐ JE SUIS INFORME (E) / NOUS SOMMES INFORMES (EES) QUE LE CONTRÔLE INITIAL EST GRATUIT

EN CAS DE NON-CONFORMITE DE L'INSTALLATION, PRISE EN CHARGE DU COÛT DES CONTRE-VISITES :

Le coût des contre-visites est appelé par avis des sommes à payer. Il est envoyé par les services du Trésor Public. Le délai de réception est estimé à environ 1 mois après avoir reçu le rapport de la contre-visite du Président du SIPIA.

☐ **LE(S) PROPRIETAIRE(S) :**

DESIGNATION (pour les sociétés) :

NOM(S) :

PRENOM(S) :

ADRESSE : N° : COMPLEMENT : RUE :

N° d'appartement : Batiment :

CODE POSTAL : COMMUNE :

☐ **Il a été convenu que le présent contrôle serait réglé par un tiers. Celui-ci doit impérativement signer le document (voir en bas)**

DESIGNATION (pour les sociétés) : N° de SIRET :

NOM(S) :

PRENOM(S) :

DATE DE NAISSANCE : / / LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE : N° : COMPLEMENT : RUE :

N° d'appartement : Batiment :

CODE POSTAL : COMMUNE :

ADRESSE MAIL : @

ENGAGEMENTS DU SIPIA :

Suite au dépôt de votre demande dûment complétée et signée :

- vous serez contacté(e)s dans un délai de 7 jours ouvrés pour la prise de rendez-vous pour la réalisation du contrôle,
- le délai maximal d'obtention des documents originaux signés du Président du SIPIA est de 30 jours ouvrés.

3 types de documents sont établis :

- un certificat de conformité : document attestant le bon raccordement du bien avec regard(s) de branchement situé(s) en limite de propriété avec le domaine public, valant autorisation de déversement,
- un certificat de conformité attestant du bon raccordement des eaux usées et des eaux pluviales, sans regards de branchement de branchement en limite de propriété, valant autorisation de déversement. Pas d'obligation de réalisation de travaux. Cependant, l'absence de regard(s) a pour conséquence de mettre à la charge du propriétaire/syndic toute opération de rétablissement de l'écoulement, en cas d'obstruction, entre la propriété et le réseau public,
- ou un certificat de non-conformité : document notifiant la non-conformité du bien avec obligation de travaux dans un délai de 3 mois.

En cas de non-conformité, les travaux de mise en conformité doivent impérativement être entrepris dans un délai **de 3 mois**.

Les contre-visites de vérification de l'installation seront facturées au pétitionnaire.

Aussi, en cas de pollution avérée et/ou de dysfonctionnement sur les réseaux et infrastructures, le SIPIA pourrait faire procéder, aux travaux de mise aux normes sur le domaine public à la charge du propriétaire.

La durée de validité du contrôle jugé **conforme** est de 1 an . (même propriétaire et sans modification de l'installation)

Dans l'éventualité où le bien ne serait pas vendu, une mise à jour gratuite des documents peut être réalisée ; le propriétaire devra contacter nos services avant l'expiration du délai. Une visite de l'installation sera nécessaire.

Fait à

Le

Le Propriétaire des Murs,

Le Propriétaire du Fonds de Commerce

COMMENTAIRES :

Les données sont collectées sur un intérêt public dans l'objectif de traiter et répondre à l'obligation de contrôle d'une installation d'assainissement, et dont le responsable au sens RGPD est le SIPIA. Ces données seront conservées le temps défini par les dispositions réglementaires. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation des données vous concernant en contactant gratuitement le Délégué à la Protection des Données du SIPIA au 01 34 69 17 06, par courrier au Groupement de Services Publics - 1 avenue Jules Dupré - 95290 L'ISLE-ADAM ou par mail : contact@siapia.fr. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).